

**OGEC ECOLE/COLLEGE SAINTE-MARTHE**  
**AVENUE A.DAUDET**  
**BP 61**  
**13152 TARASCON Cedex**



Tél : 04 90 91 03 48  
Fax : 04 90 91 07 21

Tarascon le 26 Janvier 2024

M le Recteur de la région académique  
M le Directeur Régional des finances publiques

Objet : Contrôle financier des établissements privés sous-contrat

Réf : CA 1/15 – CA CL 34

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint le dossier 2022/2023  
concernant **l'OGEC Ecole- Collège privés Sainte-Marthe** à savoir :

- Dossier global « association » certifié par notre Commissaire aux comptes : BILAN – COMPTE DE RESULTAT – Annexe Association
- **Annexe 2023** : DETAIL DU MOUVEMENT DES IMMOBILISATIONS - DES AMORTISSEMENTS – DES DEPRECIATIONS – ECHEANCES – VALEUR PLACEMENT – FONDS ASSOCIATIFS – PROVISIONS – FONDS DEDIES – CREDIT BAIL – AVENANTS AUX CONTRATS ;
- **Compléments** : TARIFS ANNUELS PRATIQUES – POPULATION SCOLAIRE – TABLEAU GS-CFRR et GS.CFRA

Nous vous prions d'agréer nos sincères salutations.

La Cheffe d'établissement  
Mme DUBOIS Audrey

Le Président de l'OGEC  
M CORREARD GUY

ORGANISME DE GESTION  
DES ECOLES CATHOLIQUES  
**O. G. E. C.**  
ECOLE - COLLEGE  
**SAINTE MARTHE**  
SIRET 782 783 534 00012  
APE 9221

Association OGEC École / Collège SAINTE MARTHE – Exercice Clos le 31 août 2023  
Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

**OGEC ÉCOLE/COLLEGE SAINTE MARTHE**

Avenue Alphonse Daudet  
BP61  
13152 TARASCON Cedex

\*\*\*\*\*

SIREN 782 583 534

**Association régie par la loi de 1901**

\*\*\*\*\*

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES**  
**COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS AU 31 Août 2023**

**BUSSETTA Anita**

Commissaire aux comptes inscrit auprès de la Cour D'appel d'Aix en Provence

SAS A.B.A

ZA ANJOLY

80 Boulevard de l'Europe

13127 VITROLLES

Tel. : 04.42.98.76.48

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 31 août 2023**

Aux membres de l'association « **OGEC École / Collège Sainte Marthe** »,

**Opinion**

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale en date du 17 décembre 2020, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « **OGEC École/Collège Sainte Marthe** » relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association « **OGEC École/Collège Sainte Marthe** » à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

**Référentiel d'audit**

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

**Indépendance**

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2022 à la date d'émission de mon rapport.

**Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans l'annexe des comptes annuels concernant les règles et méthodes comptables.

**Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice 2022/2023, ont portées sur :

- Le caractère raisonnable des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes,
- les opinions retenues dans le choix des méthodes d'évaluation,
- la présentation de l'ensemble des comptes.

Anita BUSSETTA  
COMMISSAIRE AUX COMPTES  
Inscrit auprès de la Cour  
D'Appel d'Aix en Provence

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association « **OGEC Ecole/Collège Sainte Marthe** ».

### Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association « **OGEC École /Collège Sainte Marthe** » à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association « **OGEC École /Collège Sainte Marthe** » ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par les membres du conseil d'administration en date du 9 novembre 2023.

### Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'association « **OGEC École /Collège Sainte Marthe** ».

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude

peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association « **OGEC École / Collège Sainte Marthe** » à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

**Vitrolles,  
Le 9 janvier 2024**

**Madame BUSSETTA Anita  
Commissaire aux Comptes**

**Anita BUSSETTA**  
COMMISSAIRE AUX COMPTES  
Inscrit auprès de la Cour  
D'Appel d'Aix en Provence

BILAN ACTIF AU 31/08/2023



ACTIF	Exercice 2022-2023			Exercice 2021-2022
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>12 935 €</b>	<b>9 631 €</b>	<b>3 304 €</b>	<b>6 506 €</b>
Frais d'établissement	9 609 €	6 305 €	3 304 €	6 506 €
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	3 326 €	3 326 €	- €	- €
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>2 768 944 €</b>	<b>2 164 683 €</b>	<b>604 261 €</b>	<b>680 472 €</b>
Terrains	102 038 €	60 070 €	41 968 €	45 024 €
Constructions	2 423 015 €	1 880 460 €	542 555 €	616 103 €
Installations techniques, matériel et outillage industriels	72 602 €	62 277 €	10 325 €	7 665 €
Autres immobilisations corporelles	171 288 €	161 876 €	9 412 €	11 680 €
Immobilisations corporelles en cours			- €	- €
Avances et acomptes			- €	- €
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>				
<b>Immobilisations financières</b>	<b>51 080 €</b>	<b>- €</b>	<b>51 080 €</b>	<b>51 280 €</b>
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				200 €
Autres	51 080 €		51 080 €	51 080 €
<b>Total I</b>	<b>2 832 959 €</b>	<b>2 174 314 €</b>	<b>658 645 €</b>	<b>738 258 €</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes			- €	
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	4 001 €		4 001 €	729 €
Autres	2 256 €		2 256 €	3 415 €
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	336 867 €		336 867 €	337 772 €
Charges constatées d'avance	34 500 €		34 500 €	30 241 €
<b>Total II</b>	<b>377 624 €</b>	<b>- €</b>	<b>377 624 €</b>	<b>372 157 €</b>
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>3 210 583 €</b>	<b>2 174 314 €</b>	<b>1 036 269 €</b>	<b>1 110 415 €</b>

BILAN PASSIF AU 31/08/2023



PASSIF	Exercice 2022-2023	Exercice 2021-2022
<b>FONDS PROPRES</b>		
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>		
<i>Fonds propres statutaires</i>	322 773 €	322 773 €
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>		
<i>Fonds propres statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
<i>Réserves pour projet de l'entité</i>		
Autres		
Report à nouveau	86 821 €	67 792 €
<i>Excédent ou déficit de l'exercice</i>	11 792 €	19 029 €
<b>Situation nette (sous-total)</b>	<b>421 386 €</b>	<b>409 594 €</b>
<i>Fonds propres consommables</i>		
Subventions d'investissement	35 237 €	31 257 €
Provisions réglementées		
<b>Total I</b>	<b>456 623 €</b>	<b>440 851 €</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
<i>Fonds reportés liés aux legs ou donations</i>		
<i>Fonds dédiés</i>		
<b>Total II</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>Total III</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	479 359 €	569 001 €
Emprunts et dettes financières diverses		
<i>Avances et acomptes reçus</i>	10 689 €	13 504 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 400 €	17 444 €
<i>Dettes des legs ou donations</i>		
Dettes fiscales et sociales	55 815 €	46 541 €
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 045 €	14 687 €
Autres dettes	7 747 €	8 389 €
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	3 591 €	
<b>Total IV</b>	<b>579 646 €</b>	<b>669 566 €</b>
Ecarts de conversion passif (V)		
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>1 036 269 €</b>	<b>1 110 417 €</b>



COMPTE DE RESULTAT exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	30 €	30 €
<b>Ventes de biens et services</b>		
<i>Ventes de biens</i>	600 €	513 €
<i>dont ventes de dons en nature</i>		
<i>Ventes de prestations de service</i>	530 822 €	459 914 €
<i>dont parrainages</i>		
<b>Production stockée</b>		
<b>Production immobilisée</b>		
<b>Produits de tiers financeurs</b>		
<i>Concours publics et subventions d'exploitation</i>	449 838 €	429 118 €
<i>Versements des fondateurs ou consommations de la dotation comptable</i>		
<i>Ressources liées à la générosité du public</i>	443 €	143 €
<i>Dons manuels</i>		
<i>Contributions financières</i>		
<b>Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges</b>	529 €	531 €
<b>Autres produits</b>	12 €	12 €
<b>Total I</b>	<b>982 274 €</b>	<b>890 262 €</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises	489 €	460 €
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	346 205 €	276 980 €
Aides financières	1 571 €	1 022 €
Impôts, taxes et versements assimilés	14 565 €	15 114 €
Salaires et traitements	385 270 €	347 411 €
Charges sociales	117 476 €	101 324 €
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	103 734 €	120 584 €
Dotations aux provisions		
Autres charges	583 €	639 €
<b>Total II</b>	<b>969 892 €</b>	<b>863 534 €</b>
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>12 382 €</b>	<b>26 728 €</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	3 089 €	1 582 €
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total III</b>	<b>3 089 €</b>	<b>1 582 €</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	11 365 €	13 248 €
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total IV</b>	<b>11 365 €</b>	<b>13 248 €</b>
<b>2 - RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>- 8 276 €</b>	<b>- 11 666 €</b>
<b>3 - RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)</b>	<b>4 107 €</b>	<b>15 062 €</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	968 €	373 €
Sur opérations en capital	6 770 €	4 254 €



COMPTE DE RESULTAT exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1
<b>Total V</b>	<b>7 738 €</b>	<b>4 627 €</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	53 €	660 €
Sur opérations en capital		
<b>Total VI</b>	<b>53 €</b>	<b>660 €</b>
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>7 685 €</b>	<b>3 967 €</b>
<b>Total des produits (I + III + V)</b>	<b>993 101 €</b>	<b>896 470 €</b>
<b>Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>981 309 €</b>	<b>877 442 €</b>
<b>5 - EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>11 792 €</b>	<b>19 029 €</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
<i>Prestations en nature</i>	135 609 €	125 557 €
<i>Bénévolat</i>		
<b>TOTAL</b>	<b>135 609 €</b>	<b>125 557 €</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
<i>Mises à disposition gratuite de biens</i>	135 609 €	125 557 €
<i>Prestations en nature</i>		
<i>Personnel bénévole</i>		
<b>TOTAL</b>	<b>135 609 €</b>	<b>125 557 €</b>

# ANNEXE 2023 OGEC SAINTE-MARTHE



## **I – INFORMATIONS GENERALES**

**OGEC SAINTE-MARTHE**  
**AVENUE A.DAUDET**  
**13150 TARASCON**

**Association de la loi 1901 déclarée sous le numéro W132002983 créée le 18/08/1942**

**Objet : « l'OGEC a la responsabilité de la gestion économique/financière et sociale des Etablissements Ecole Privée catholique Sainte-Marthe et Collège privé catholique Sainte-Marthe »**

**Nature des activités :**

<b>ACTIVITES PEDAGOGIQUES</b>	<b>ACTIVITES ANNEXES</b>
<b>Enseignement primaire : Ecole maternelle 78 élèves Ecole élémentaire 133 élèves</b>	<b>Restauration scolaire</b>
<b>Enseignement secondaire : collège 222 élèves</b>	

## **FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE**

- TRAVAUX :
  - Quelques travaux de réparation en maçonnerie, carrelage et plomberie
  - Extension du réseau de câblage informatique qu'il restera à mettre en service
- PERSONNEL OGEC :
  - Départ à la retraite de MC Lopez en Juin 2023 qui a été remplacée par Mme Anais RIGAT.
  - Un personnel d'éducation toujours en longue maladie depuis le 21/02/2022.

## **EVENEMENTS POSTERIEURS A L'EXERCICE**

- La rénovation de la façade Nord du Collège sera réalisée en cours d'exercice
- Passage à la fibre prévu dans l'hiver.
- Départ à la retraite de Mme Christine RENAUD ASEM en poste depuis 1982.
- En janvier 2024, la restauration repassera en auto-gestion. Le contrat d'assistance technique avec la société Newrest a été résilié après quelques années de fonctionnement. Le fonctionnement proposé n'étant plus satisfaisant.
- De nombreux travaux sont à prévoir suite à la commission de sécurité qui a eu lieu en Décembre 2023

## **II – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le **31 Août 2023**, dont le total est de **1 036 269 €** et au compte de résultat dégageant un résultat positif de **11792 €**

L'exercice à une durée de 12 mois

Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 9 Novembre 2023

### **REFERENTIEL COMPTABLE**

Les comptes annuels de l'exercice du **01/09/2022 au 31/08/2023** ont été établis et présentés conformément aux dispositions réglementaires en vigueur (règlements ANC 2014-03 du 5/06/2014 modifié relatif au plan comptable général et n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif) et en appliquant la nomenclature comptable de l'Enseignement catholique associé à l'Etat par contrat (édition 2020) définie et publiée par la Fnogec.

Leur présentation est faite de manière comparative ; en face des comptes de l'exercice, sont donnés en rappel les comptes de l'exercice précédent.

### **DEROGATIONS AUX PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

- **Convention de principe**

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

### **III – NOTES SUR LE BILAN**

#### **• Immobilisations**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisitions des immobilisations).

#### **• Amortissements et immobilisations**

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue des biens et suivant les taux appliqués habituellement.

#### **• Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

A noter la forte augmentation des taux de rendement des livrets A et Comptes sur livrets.

#### **• Subventions d'investissements**

En application du plan comptable général, les subventions d'équipement destinées à acquérir des immobilisations sont inscrites dans les comptes 13 présentés au passif du bilan dans les fonds propres. Elles font l'objet d'une constatation progressive dans le compte de résultat en produit exceptionnel.

### **INFORMATION CONCERNANT LES ENGAGEMENTS DE RETRAITE**

Evaluation des départs à la retraite au 31 Août 2023 : 16 Salariés en CDI à cette date,

Les engagements de retraite représentent un montant acquis de **51068.00 €**.

### **IV – NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**

#### **I 1) Méthode retenue pour la comptabilisation des cotisations :**

L'Ogec peut justifier d'un droit d'agir en recouvrement, généré par un appel de cotisation, cet appel constitue le fait générateur de la comptabilisation du produit.

#### **2) Information sur les concours publics et les subventions :**

Les concours publics comprennent :

- Les contributions financières d'une autorité administrative qui ne sont pas des subventions ;
- Les reversements de participations, contributions ou taxes par un organisme collecteur.

#### **3) Effectif employé pendant l'exercice :**

Catégories : 3 Cadres – 2 agents de maîtrise – 15 employées

L'effectif annuel moyen défini par l'URSSAF au 31/12/2022 est de 13

#### **4) Rémunération des dirigeants :**

Il n'y a qu'un seul cadre dirigeant dans l'ensemble scolaire.

#### **5) Honoraires des commissaires aux comptes :**

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 1800.00 € TTC, décomposés de la manière suivante :

- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.

## V - INFORMATIONS CONCERNANT LES CAUTIONS REÇUES

Caution MAIRIE de TARASCON sur un emprunt de 2007 (renégocié 2013) pour 50 % soit 91228 € au 31 Août

Caution MAIRIE de TARASCON sur un emprunt de 2012 (renégocié 2017) pour 50% soit 37128 € au 31 Août

Caution AMIS DU DIOCESE D'AIX ET D'ARLES sur le même emprunt pour 50% soit 37128 € au 31 Août

Caution MAIRIE de TARASCON sur un emprunt de 2017 pour 50% soit 83700 € au 31 Août

Caution AMIS DU DIOCESE D'AIX ET D'ARLES sur le même emprunt pour 50% soit 83700

## VI - INFORMATIONS SUR LE COMMODAT

Le terrain et les immeubles d'origines sont mis à la disposition de l'OGEC par commodat consenti par l'Association des Amis du Diocèse d'Aix et d'Arles.

Les constructions effectuées par l'OGEC reviendront de droit au propriétaire du terrain à l'issue du commodat.

Dans le cadre des recommandations de la FNOGEC un équivalent loyer est calculé et comptabilisé en Classe 8

### Surfaces pondérés hors d'œuvre des bâtiments :

Bâtisse principale	130 m
	0 2
	m
Salle Polyvalente	150 2
	m
Préfabriqués	80 2
	m
Bâtiement CP --> CM1	420 2
	m
Bâtiment CM2-Physique	315 2
	m
Ecole Maternelle	400 2
	m
	TOTAL 2665 2

Loyer au 31 Août 2012 = 106051 pour 2565 m<sup>2</sup> €

Indice du coût de la construction connu au 1/09/21  
: 1886

Indice du coût de la construction connu au 1/09/22 : 2037

Réévaluation du loyer :  $125557 * 2037/1886 = 135609 \text{ €}$

## **V - INFORMATIONS CONCERNANT LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE**

### **<< BENEVOLAT >>**

- **Ateliers Pédagogiques :**

Des parents interviennent dans les classes de primaire pour aider aux ateliers culturels ou artistiques.

Des parents encadrent les enfants lors des sorties pédagogiques ou sportives

- **Administration et Gestion :**

Le Président et le Secrétaire de l'association mettent en place tous les conseils d'administration ou assemblée générale bénévolement.

Ces engagements sont difficilement quantifiables

## **ANNEXES JOINTS**

*I Mouvement des Immobilisations*

*II Mouvement des Amortissements*

*III Mouvement des dépréciations*

*IV Etat des Echéances créances et dettes*

*V Tableau des VMP*

*VI Variation des fonds propres*

*VII Tableau de suivi des subventions d'investissement*

*VIII Mouvement des provisions*

*IX Mouvement des fonds dédiés*

*X Tableau des engagements crédits bails*

*XI Tableau des concours publics et subventions*


**TABLEAU DES MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS (TABLEAU I)**
**2022-2023**

IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations (acquisitions et apports)	Augmentations (par réévaluation)	Diminutions (cessions et mises au rebut)	Virements de poste à poste	Valeur brute des immobilisations à la clôture de l'exercice	Valeur d'origine des immobilisations
INCORPORELLES	Frais d'établissement	9 609 €					9 609 €	
	Frais de recherche et de développement							
	Donations temporaires d'usufruit							
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	3 326 €					3 326 €	
	Autres immobilisations incorporelles							
	Immobilisations incorporelles en cours							
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles							
	<b>TOTAL I</b>	<b>12 935 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>12 935 €</b>	
CORPORELLES	Terrains (y compris agencements et aménagements de terrains)	102 038 €					102 038 €	
	Constructions	Sur sol propre						
		Sur sol d'autrui	2 421 971 €	11 474 €		10 429 €		2 423 015 €
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	69 075 €	5 801 €		2 275 €		72 601 €	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements						
		Matériel de transport						
		Matériel de bureau et informatique	82 401 €	7 044 €		8 013 €		81 432 €
		Mobilier	91 929 €			2 073 €		89 856 €
		Cheptel et immobilisations corporelles diverses						
	Immobilisations corporelles en cours							
	Avances et acomptes sur immobilisations corporelles						- €	
Biens reçus par legs et donations destinés à être cédés								
<b>TOTAL II</b>	<b>2 767 414 €</b>	<b>24 319 €</b>	<b>- €</b>	<b>22 790 €</b>	<b>- €</b>	<b>2 768 943 €</b>		
FINANCIERES	Participations et créances rattachées	51 080 €					51 080 €	
	Autres titres immobilisés							
	Prêts et autres immobilisations financières		200 €	1 049 €	1 249 €		- €	
	<b>TOTAL III</b>	<b>51 080 €</b>	<b>200 €</b>	<b>1 049 €</b>	<b>1 249 €</b>	<b>- €</b>	<b>51 080 €</b>	
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>		<b>2 831 429 €</b>	<b>24 519 €</b>	<b>1 049 €</b>	<b>24 039 €</b>	<b>- €</b>	<b>2 832 958 €</b>	


**TABLEAU DES MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS (TABLEAU II)**
**2022-2023**

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Virements de poste à poste	Montant des amortissements à la clôture de l'exercice	Amortissements supplémentaires sur immobilisations réévaluées	
INCORPORELLES	Frais d'établissement	3103	3 203 €			6 306 €		
	Frais de recherche et de développement							
	Donations temporaires d'usufruit							
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	3 326 €				3 326 €		
	Autres immobilisations incorporelles							
	<b>TOTAL I</b>	<b>6 429 €</b>	<b>3 203 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>9 632 €</b>		
CORPORELLES	Agencements et aménagements de terrains	57 014 €	3 056 €			60 070 €		
	Constructions	Sur sol propre						
		Sur sol d'autrui	1 805 864 €	85 022 €	10 429 €		1 880 456 €	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	62 575 €	3 142 €	2 275 €		63 441 €		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements						
		Matériel de transport						
		Matériel de bureau et informatique	77 600 €	4 651 €	8 013 €		74 238 €	
	Mobilier	83 887 €	4 660 €	2 073 €		86 474 €		
	Cheptel et immobilisations corporelles diverses							
	<b>TOTAL II</b>	<b>2 086 939 €</b>	<b>100 531 €</b>	<b>22 790 €</b>	<b>- €</b>	<b>2 164 680 €</b>		
<b>TOTAL GENERAL (I + II)</b>		<b>2 093 368 €</b>	<b>103 734 €</b>	<b>22 790 €</b>	<b>- €</b>	<b>2 174 312 €</b>		



### TABLEAU DES MOUVEMENTS DES DEPRECIATIONS D'ELEMENTS D'ACTIF (TABLEAU III)

OBJET DES DEPRECIATIONS		Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
DEPRECIATIONS	Immobilisations :				
	• Incorporelles				
	• Corporelles				
	• Financières				
	Stocks et en-cours				
	Créances clients et usagers (familles, élèves)	529 €		529 €	- €
	Autres créances				
Valeurs mobilières de placement					
	<b>TOTAL</b>	<b>529 €</b>	<b>- €</b>	<b>529 €</b>	<b>- €</b>
DOTATIONS ET REPRISES	d'exploitation			529 €	
	financières				
	exceptionnelles				

**ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES ET SÛRETÉS RÉELLES CONSENTIES (TABLEAU IV)**



CREANCES	MONTANT brut à la clôture de l'exercice (en €)	ECHEANCE	
		≤ 1 an	> 1 an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances	51 080 €		51 080 €
<b>Sous-total créances de l'actif immobilisé</b>	<b>51 080 €</b>	<b>- €</b>	<b>51 080 €</b>
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 497 €	1 497 €	
Créances reçues par legs et donations			
Créances sociales et fiscales	516 €	516 €	
Autres créances (à détailler si besoin)			
<b>Sous-total créances de l'actif circulant</b>	<b>2 013 €</b>	<b>2 013 €</b>	<b>- €</b>
<b>TOTAL CREANCES</b>	<b>53 093 €</b>	<b>2 013 €</b>	<b>51 080 €</b>

DETTES	MONTANT brut à la clôture de l'exercice (en €)	ECHEANCE			Montant des SÛRETÉS RÉELLES consenties (en €)
		≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans	
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	479 359 €	91 588 €	303 853 €	83 919 €	
Emprunts et dettes financières divers					
<b>Sous-total dettes financières</b>	<b>479 359 €</b>	<b>91 588 €</b>	<b>303 853 €</b>	<b>83 919 €</b>	
Dettes fournisseurs	19 353 €	19 353 €			
Dettes des legs et donations					
Dettes fiscales et sociales	54 414 €	54 414 €			
Dettes sur immobilisations	3 044 €	3 044 €			
Autres dettes	8 553 €	8 553 €			
<b>Sous-total autres dettes</b>	<b>85 364 €</b>	<b>85 364 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>564 723 €</b>	<b>176 952 €</b>	<b>303 853 €</b>	<b>83 919 €</b>	



## TABLEAU DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT (TABLEAU V)

(en €)		à la clôture (31/08/N)					à la clôture précédente (31/08/N-1)					
Type de titre	Nombre	Valeur d'achat	Cours unitaire	Valeur de marché	Plus-value latente	Moins-value latente	Nombre	Valeur d'achat	Cours unitaire	Valeur de marché	Plus-value latente	Moins-value latente
<b>NEANT</b>												



## TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES (TABLEAU VI)

2022-2023

Variation des fonds propres	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant à la clôture de l'exercice
<i>Fonds associatifs sans droit de reprise</i>					
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres statutaires	322 773 €				322 773 €
Fonds propres complémentaires					
Fonds propres avec droit de reprise					
Fonds propres statutaires					
Fonds propres complémentaires					
Réserves					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres					
Report à nouveau	67 792 €	19 029 €			86 821 €
Excédent ou déficit de l'exercice	19 029 €		11 792 €	19 029 €	11 792 €
<b>Situation nette (sous-total)</b>	<b>409 594 €</b>	<b>19 029 €</b>	<b>11 792 €</b>	<b>19 029 €</b>	<b>421 386 €</b>
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Subventions d'équipement	31 257 €		10 750 €	6 770 €	35 237 €
Provisions réglementées					
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES</b>	<b>440 851 €</b>	<b>19 029 €</b>	<b>22 542 €</b>	<b>25 799 €</b>	<b>456 623 €</b>

**TABLEAUX DE SUIVI DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (TABLEAUX VII)**

**TABLEAU DE VARIATION DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT**

**2022-2023**



SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	Solde à l'ouverture de l'exercice			Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
	Montant global			Augmentations	Diminution	Montant global
<b>Montant nominal :</b>						
Subventions affectées à des biens non renouvelables	38 410 €			10 750 €		
Subventions affectées à des biens renouvelables						
<b>TOTAL</b>	<b>38 410 €</b>			<b>10 750 €</b>		<b>49 160 €</b>
<b>Quotes-parts virées au résultat :</b>						
Subventions affectées à des biens non renouvelables	7 153 €			6 770 €		
Subventions affectées à des biens renouvelables						
<b>TOTAL</b>	<b>7 153 €</b>			<b>6 770 €</b>		<b>13 923 €</b>

**3 - TABLEAU DE DETAIL DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT**

NATURE DES SUBVENTIONS (projet et financeur)	Montant à l'origine	Montant à l'ouverture de l'exercice	Montant viré au compte de résultat de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Subvention CD13 - 2017 - PPMS	5 000 €	3 000 €	500 €	2 500 €
Subvention CD13 - 2018 Travaux PMR	4 000 €	2 800 €	400 €	2 400 €
Subvention CD13 - 2019 Travaux PMR	6 000 €	4 800 €	600 €	4 200 €
Subvention CD13 - 2020 Création Monte personne - Acom	18 000 €	16 800 €	1 200 €	15 600 €
Subvention CD13 - 2021-Renouvellement parc informatique	4 660 €	3 107 €	1 553 €	1 554 €
Subvention CD13 - 2021 Cablage Collège	2 500 €	2 500 €	250 €	2 250 €
Subvention CD13 - 2022 Matériel frigoriphique	1 000 €	1 000 €	200 €	800 €
Subvention CD13 - 2022 Travaux de peinture	4 500 €	4 500 €	900 €	3 600 €
Subvention CD13 - 2022 Matériel Informatique	3 500 €	3 500 €	1 167 €	2 333 €
...				- €
<b>Total</b>	<b>49 160 €</b>	<b>42 007 €</b>	<b>6 770 €</b>	<b>35 237 €</b>



**TABLEAU DES MOUVEMENTS DES PROVISIONS (TABLEAU VIII)**

OBJET DES PROVISIONS		Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
				Utilisées	Non utilisées	
PROVISIONS	Risques					
	Pensions et obligations similaires					
	Gros entretien					
	Autres provisions pour charges	528 €			528 €	- €
	<b>TOTAL</b>	<b>528 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>528 €</b>	<b>- €</b>
DOTATIONS ET REPRISES	d'exploitation financières exceptionnelles					





### TABLEAU DES ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE DE CREDIT-BAIL (TABLEAU X)

Postes du bilan	Redevances payées HT		Redevances restant à payer HT				Prix d'achat résiduel
	de l'exercice	cumulées	≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans	cumulées	
KONICA 2017-09	1 298 €	25 947 €				- €	- €
KONICA 2020	823 €	1 577 €	823 €	892 €		1 715 €	
KONICA 2023-11	1 115 €	1 115 €	2 351 €	8 289 €		10 640 €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>3 236 €</b>	<b>28 639 €</b>	<b>3 174 €</b>	<b>9 181 €</b>	<b>- €</b>	<b>12 355 €</b>	

Postes du bilan	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements		Valeur nette
		de l'exercice	cumulées	
<b>TOTAL</b>				

**TABLEAU DE DETAIL DES CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS (TABLEAU XI)**

2022-2023      2021-2022



<b>Concours publics et subventions obtenus au cours de l'exercice (en €)</b>	<b>Exercice N</b>	<b>Exercice N-1</b>
Aides à l'emploi		
Aides au développement des compétences		
Financement par la taxe d'apprentissage des formations initiales technologiques et professionnelles		
Financement des formations par apprentissage		
Forfaits d'externat	445 083 €	428 284 €
<i>dont forfait Etat</i>	127 001 €	125 381 €
<i>dont forfait Etat Rappel triennal</i>	1 471 €	
<i>dont forfait Département</i>	171 852 €	168 066 €
<i>dont forfait Communes et groupements de communes</i>	144 758 €	134 837 €
Concours publics affectés à la formation professionnelle continue		
Concours publics de l'Etat relatifs à l'enseignement agricole		
Autres concours publics		
<b>Sous-total concours publics</b>	<b>445 083 €</b>	<b>428 284 €</b>
Subventions État	4 435 €	674 €
Subventions Région		
Subventions Département	320 €	160 €
Subventions Communes et groupements de communes		
Autres subventions d'exploitation		
<i>dont programmes de l'Union Européenne (Erasmus +...)</i>		
<i>dont autres subventions (à détailler)</i>		
Report de subventions		
<b>Sous-total subventions d'exploitation</b>	<b>4 755 €</b>	<b>834 €</b>
<b>Total concours publics et subventions d'exploitation</b>	<b>449 838 €</b>	<b>429 118 €</b>

ETABLISSEMENT	VILLE	NUMERO DE CONTRAT
ECOLE PRIVÉE SAINTE MARTHE	TARASCON	CA 1/15

## DEMANDE D'AVENANT FINANCIER

### 2022/2023

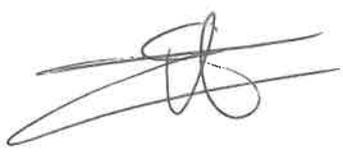
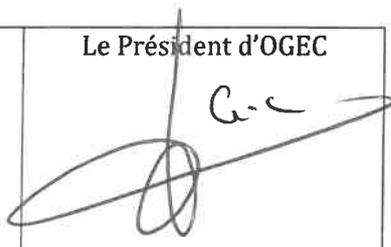
Madame **Audrey DUBOIS** agissant en qualité de Chef d'Etablissement,

Monsieur **Guy CORREARD** agissant en qualité de Président de l'Organisme de gestion de l'établissement, partie au contrat conformément aux dispositions législatives représentés par Monsieur Sébastien DEY, Directeur Interdiocésain, mandataire, demandent la conclusion d'un avenant au contrat d'association en cours.

	(A) Année Scolaire 2021/2022	(B) Augmentation en %	(C) Année Scolaire 2022/2023
Contribution des familles (somme mensuelle)	<b>68.26€</b>	5%	<b>71.67€</b>
Externat Surveillé (somme journalière)	<b>7.92€</b>	5%	<b>8.32€</b>
Demi-pension (somme par repas)	<b>12.65€</b>	5%	<b>13.29€</b>
Internat (somme par trimestre)			

Le 31 janvier 2022

### CACHET ET SIGNATURES OBLIGATOIRES

Le Chef d'établissement 	CACHET DE L'ETABLISSEMENT <b>ECOLE PRIVÉE CATHOLIQUE SAINTE MARTHE</b> Av. Alphonse Daudet BP 61 <b>13182 TARASCON Cedex</b>	Le Président d'OGEC 
--	--	--

Les montants inscrits dans la colonne (A) correspondent aux montants portés sur l'avenant au contrat d'association de l'année 2021/2022 signé par le Préfet ou son délégataire et représentant les appels de fonds (tarif maximum) adressés aux familles.

Si vous désirez demander une augmentation au-delà de 5%, rectifiez les colonnes (B) et (C) et joindre un justificatif à l'attention des instances concernées.

(Retourner **LE TOUT** à la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique **pour le 31 mars 2022**)

ETABLISSEMENT	VILLE	NUMERO DE CONTRAT
COLLEGE PRIVE SAINTE MARTHE	TARASCON	CACL 34

## DEMANDE D'AVENANT FINANCIER

**2022/2023**

Madame **Audrey DUBOIS** agissant en qualité de Chef d'Etablissement,

Monsieur **Guy CORREARD** agissant en qualité de Président de l'Organisme de gestion de l'établissement, partie au contrat conformément aux dispositions législatives représentés par Monsieur Sébastien DEY, Directeur Interdiocésain, mandataire, demandent la conclusion d'un avenant au contrat d'association en cours.

	(A) Année Scolaire 2021/2022	(B) Augmentation en %	(C) Année Scolaire 2022/2023
Contribution des familles (somme mensuelle)	<b>73.52€</b>	5%	<b>77.20€</b>
Externat Surveillé (somme journalière)	<b>7.92€</b>	5%	<b>8.32€</b>
Demi-pension (somme par repas)	<b>14.93€</b>	5%	<b>15.68€</b>
Internat (somme par trimestre)			

Le 31 janvier 2022

### CACHET ET SIGNATURES OBLIGATOIRES

Le Chef d'établissement 	CACHET DE L'ETABLISSEMENT <b>COLLEGE PRIVE CATHOLIQUE SAINTE MARTHE</b> Av. Alphonse Daudet BP 61 13152 TARASCON Cedex	Le Président d'OGEC 
--	--	--

Les montants inscrits dans la colonne (A) correspondent aux montants portés sur l'avenant au contrat d'association de l'année 2021/2022 signé par le Préfet ou son délégataire et représentant les appels de fonds (tarif maximum) adressés aux familles.

Si vous désirez demander une augmentation au-delà de 5%, rectifiez les colonnes (B) et (C) et joindre un justificatif à l'attention des instances concernées.

(Retourner **LE TOUT** à la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique **pour le 31 mars 2022**)



**OGEC SAINTE MARTHE TARASCON**  
**TARIFS PRATIQUES & PARTICIPATIONS DE L'ETAT ET DES COLLECTIVITES**  
**(PAR ELEVE ET PAR AN) - ANNEE 2022-2023**

PARTICIPATION DES FAMILLES (PAR ELEVE)						PARTICIPATION DE L'ETAT ET DES COLLECTIVITES					
Années scolaires	N-4	N-3	N-2	N-1	N	Années scolaires	N-4	N-3	N-2	N-1	N
<b>SCOLARITE</b>						<b>FORFAIT COMMUNAL</b>					
<b>Préélémentaire</b> Ainé	389 €	400 €	420 €	440 €	480 €	Préélémentaire	785,10 €	791,88 €	789,27 €	805,80 €	851,52 €
2ème enfant	335 €	345 €	370 €	380 €	420 €	Elémentaire	785,10 €	791,88 €	789,27 €	805,80 €	851,52 €
3ème enfant et suivants	150 €	160 €	170 €	180 €	210 €	<b>FORFAIT D'EXTERNAT (ETAT)</b>					
<b>Elémentaire -</b> Ainé	398 €	415 €	440 €	460 €	500 €	Collège - 80 élèves	789,60 €	798,44 €	798,44 €	798,44 €	807,81 €
2ème enfant	350 €	370 €	390 €	410 €	450 €	A partir du 81ème	436,54 €	441,43 €	441,43 €	441,43 €	446,61 €
3ème enfant et suivants	180 €	190 €	200 €	220 €	260 €	<b>PARTICIPATION DES COLLECTIVITES - DEPARTEMENT</b>					
<b>Collège -</b> Ainé	440 €	460 €	490 €	520 €	570 €	Collège - 80 élèves	509,99 €	530,78 €	564,06 €	587,81 €	606,46 €
2ème enfant	365 €	390 €	420 €	450 €	500 €	A partir du 81ème	279,85 €	291,26 €	309,52 €	322,55 €	332,78 €
3ème enfant et suivants	200 €	210 €	220 €	250 €	300 €	Part Matériel	342,02 €	355,39 €	322,97 €	341,91 €	345,76 €
<b>DEMI-PENSION</b>											
<b>Préélémentaire</b>	610 €	610 €	620 €	630 €	640 €						
Occasionnel	4,80 €	4,80 €	4,90 €	5,00 €	5,10 €						
<b>Elémentaire</b>	650 €	660 €	670 €	680 €	690 €						
Occasionnel	5,30 €	5,30 €	5,40 €	5,50 €	5,60 €						
<b>Collège</b>	720 €	740 €	750 €	760 €	770 €						
Occasionnel	5,80 €	5,80 €	5,90 €	6,00 €	6,10 €						



# ENSEMBLE SCOLAIRE SAINTE-MARTHE

## ÉVOLUTION DES EFFECTIFS SCOLARISES

### ANNEE 2022-2023

CONTRAT D'ASSOCIATION	NOMBRE D'ELEVES					NOMBRE DE CLASSES				
	Années scolaires	N-4	N-3	N-2	N-1	N	N-4	N-3	N-2	N-1
Maternelle	79	78	76	76	78	3	3	3	3	3
Elémentaire	134	131	134	137	133	5	5	5	5	5
<b>TOTAL PRIMAIRE</b>	<b>213</b>	<b>209</b>	<b>210</b>	<b>213</b>	<b>211</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>
Collège	227	219	218	220	222	8	8	8	8	8
<b>TOTAL SECONDAIRE</b>	<b>227</b>	<b>219</b>	<b>218</b>	<b>220</b>	<b>222</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>
<b>TOTAL ETABLISSEMENT</b>	<b>440</b>	<b>428</b>	<b>428</b>	<b>433</b>	<b>433</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>16</b>
Externes	118	113	151	143	143					
Demi-pensionnaires	322	315	277	290	290					
Pensionnaires										
<b>EFFECTIF MOYEN PAR CLASSE</b>										
Préélémentaire	26,33	26	25,33	25,33	26					
Elémentaire	26,8	26,2	26,8	27,4	26,6					
Collège	28,38	27,38	27,25	27,5	27,75					

EXERCICES		2022-2023	2021-2022	2020-2021	2019-2020	2018-2019
Elèves par niveaux	Ens. Pré-élémentaire	78	76	76	78	79
	Ens. Élémentaire	133	137	134	131	134
	Ens. Collège	222	220	218	219	227
<b>TOTAL ELEVES SCOLARISES</b>		<b>433</b>	<b>433</b>	<b>428</b>	<b>428</b>	<b>440</b>
dont	Demi-pensionnaires	290	290	280	315	322
	Pensionnaires					

EXERCICE :	
<b>2022/2023</b>	
OGEC :	
<b>SAINTE-MARTHE</b>	

## TABLEAU DE SYNTHESE DES RESULTATS ANALYTIQUES DE LA GESTION SCOLAIRE PAR SECTEUR

GS.CFRA



RUBRIQUES		Ref. CFRR	Montants globaux de l'établissement
1.1.	Charges ou coût de fonctionnement	C	<b>866 919 €</b>
1.2.	Produits ou ressources de fonctionnement	H	<b>981 813 €</b>
N.1.	RESULTATS DE FONCTIONNEMENT COURANTS	H - C	<b>114 894 €</b>
	excédentaire ou déficitaires	C - H	
2.1.	Charges exceptionnelles	I	53 €
2.2.	Produits exceptionnels	J	3 390 €
N.2.	RESULTATS NETS	L - K	<b>118 232 €</b>
	excédentaire ou déficitaires	K - L	

Analyse sectorielle							Opérations exceptionnelles
Activités accessoires			Activités d'enseignement				
Restaurat	Act. Péri-Educatives	.../...	Ens. pré-élémentaire	Ens. Élémentaire	Ens. Collège	.../...	
217 102 €	107 308 €		120 092 €	130 740 €	291 677 €		
206 512 €	110 679 €		84 908 €	155 586 €	424 128 €		
	<b>3 371 €</b>			<b>24 846 €</b>	<b>132 451 €</b>		
<b>10 591 €</b>			<b>35 184 €</b>				
53 €							
331 €			314 €	578 €	2 168 €		
	<b>3 371 €</b>			<b>25 424 €</b>	<b>134 619 €</b>		
<b>10 312 €</b>			<b>34 870 €</b>				

EXERCICES		2022-2023	2021-2022	2020-2021	2019-2020	2018-2019
Elèves par niveaux	Ens. Pré-élémentaire	78	76	76	78	79
	Ens. Élémentaire	133	137	134	131	134
	Ens. Collège	222	220	218	219	227
<b>TOTAL ELEVES SCOLARISES</b>		<b>433</b>	<b>433</b>	<b>428</b>	<b>428</b>	<b>440</b>
dont	Demi-pensionnaires	290	290	280	315	322
	Pensionnaires					

<b>GESTION SCOLAIRE          COMPTE DE FONCTIONNEMENT ET          DE RESULTATS RESUMES</b>
GS.CFRR

EXERCICE :
<b>2022/2023</b>
OGEC :
<b>SAINTE-MARTHE</b>


CHARGES		N	N-1
A	Coûts de Personnel	509 421 €	469 142 €
B 1	Equivalent loyer	135 609 €	117 502 €
B 2	Autres coûts	357 498 €	248 945 €
C	<b>TOTAL DES CHARGES de fonctionnement de l'Exercice</b>	<b>1 002 528 €</b>	<b>835 589 €</b>
I	Charges Exceptionnelles	53 €	660 €
K	<b>TOTAL CHARGES (C+I)</b>	<b>1 002 581 €</b>	<b>836 249 €</b>

PRODUITS		N	N-1
D	Participation des Familles	416 730 €	434 820 €
E	Particip.Etat + Collectivités Publiques	445 083 €	428 284 €
F	Subventions de Fonctionnement	4 755 €	834 €
G	Autres Produits	115 245 €	674 €
H	<b>TOTAL DES PRODUITS de Fonctionnement de l'Exercice</b>	<b>981 813 €</b>	<b>864 613 €</b>
J	Produits Exceptionnels	3 390 €	1 927 €
L	<b>TOTAL PRODUITS (H+J)</b>	<b>985 204 €</b>	<b>866 540 €</b>

* EXCEDENT (L-K)		<b>30 290 €</b>
------------------	--	-----------------

* DEFICIT (K-L)	<b>17 377 €</b>	
-----------------	-----------------	--

<b>TOTAUX</b>	<b>1 002 581 €</b>	<b>866 540 €</b>
---------------	--------------------	------------------

<b>TOTAUX</b>	<b>1 002 581 €</b>	<b>866 540 €</b>
---------------	--------------------	------------------